

## Procédure après des violences volontaires

Par **gui38**, le 14/05/2014 à 19:38

Bonjour

J'ai été victime de violence volontaire il y a peu. Une personne ma casser le nez, le malaire et des dents avec un coup de poing.

J'ai porté plainte le soir même et possède donc un procès-verbale pour violence volontaire avec ITT de moins de 8 jours. Le lendemain je me suis rendu à la médecine légal et la, le médecin ma annoncé que au vue de la gravité des blessures ce serait un ITT supérieurs à 8 jours.

Il ma conseillé de retourner au commissariat pour faire réviser le procès verbale.

Du coup ma question est : Comment dois-je m'y prendre ? Sachant que j'ai la ferme volonté de tout faire pour que la justice fasse son oeuvre.

Merci

Guillaume

Par **bulle**, le 14/05/2014 à 22:08

Bonsoir,

[citation]6) N'oubliez pas que Juristudiant est un forum étudiant. De ce fait nous ne sommes pas habilités à répondre aux demandes de conseils juridiques personnels. Les réponses que nos utilisateurs fourniront à de telles questions ne sauraient en rien engager leur responsabilité ou celle des modérateurs du site, et ne remplaceront jamais les conseils avisés d'un professionnel. [/citation]